

## COÛT D'UN PLACEMENT DANS LE RÉGIME PREMFLEX

Des frais sont exigés pour adhérer et participer au plan PremFlex. Les tableaux suivants présentent une liste des frais liés au plan. Vous acquittez directement une partie de ces frais au moyen de vos cotisations. Le plan paie une partie des frais, qui sont déduits du revenu généré par le plan.

### Les frais que vous payez

Ces frais sont déduits de vos cotisations. Ils diminuent la somme investie dans votre plan, ce qui réduit le montant disponible pour les PAE.

	FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ	À QUOI SERVENT CES FRAIS	À QUI CES FRAIS SONT VERSÉS
<b>Acquittement des frais de souscription</b> Par exemple, supposons que l'objectif de cotisation totale de votre plan PremFlex est de 5 400 \$ pour votre nouveau-né, et que vous payez les 216 cotisations mensuelles. La totalité de vos 20,5 premières cotisations sert à acquitter les frais de souscription jusqu'au paiement complet. Dans cet exemple, en tout, cela vous prendra 21 mois pour acquitter les frais de souscription. Pendant cette période, 100 % de vos cotisations serviront à acquitter les frais de souscription et 0 % seront investis dans votre plan.	Frais de souscription	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne dépasseront pas 9,5 % de votre objectif de cotisation totale, selon l'âge de votre bénéficiaire :                              Jusqu'à l'âge de 10 ans : 9,5 %                              10 ans : 8,5 %                              11 ans : 7,5 %                              12 ans : 6,5 %                              13 ans : 5,5 %                              14 ans : 4,5 %                              15 ans : 3,5 %                              16 ans : 2,5 %                              17 ans : 1,5 %</li> <li>Sont perçus à même vos cotisations jusqu'à ce que les frais de souscription totaux aient été payés.</li> </ul>	Servent à payer la commission de votre représentant et à couvrir les frais de vente.	Payés à La Première financière du savoir, le placeur principal.

Les frais de souscription ne seront pas augmentés sans l'approbation des souscripteurs.

### Les frais que le plan paie

Les frais suivants sont payables sur le revenu généré par le plan. Vous n'acquitez pas directement ces frais. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du plan et, par conséquent, le montant du revenu disponible pour les PAE.

FRAIS	CE QUE LE PLAN PAIE	À QUOI SERVENT CES FRAIS	À QUI CES FRAIS SONT VERSÉS
Frais de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entre 1,3 % et 1,5 % par année, majorés des taxes applicables.</li> <li>Le taux moyen pondéré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, calculé selon la valeur marchande, était de 1,3 % (majoré des taxes applicables).</li> <li>Ces frais peuvent être modifiés par le gestionnaire de temps à autre, mais ils n'excéderont pas 1,5 % par année, majorés des taxes applicables.</li> <li>Calculés en fonction du montant total des sommes de tous les souscripteurs dans le plan PremFlex.</li> <li>Déduits du revenu total avant son attribution à votre plan.</li> <li>Versés au gestionnaire, aux gestionnaires de portefeuille et au dépositaire.</li> </ul>	Couvrent les coûts permanents de gestion du plan, y compris la gestion des placements, l'administration et la détention de l'actif de votre plan en fiducie.	Payés à La Première financière du savoir à titre de gestionnaire des fonds d'investissement du plan ou en sa capacité.
Rémunération des membres du comité d'examen indépendant (CEI)	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, 95 765 \$ ont été payés par l'ensemble des plans, y compris le Plan Classique et le Régime familial d'épargne-études collectif; 3 305 \$ ont été payés à l'égard du plan PremFlex. Payés comme suit : Président - 20 000 \$ (plus la TPS/TVH) Chaque membre - 15 000 \$ (plus la TPS/TVH) Frais de secrétariat - 40 000 \$ (plus la TPS/TVH) Réunions - 3 750 \$ (plus la TPS/TVH)	Frais pour la prestation des services du CEI aux souscripteurs comme il est exigé pour tous les fonds d'investissement dont les titres sont offerts au public.	Au CEI et à ses membres.

Les frais de gestion ne seront pas augmentés à plus de 1,5 % par année sans l'approbation des souscripteurs.

## Frais de transaction

Nous vous facturerons les frais suivants (plus les taxes applicables) pour les transactions indiquées ci-après :

FRAIS	MONTANT	MODE DE PAIEMENT DES FRAIS	À QUI CES FRAIS SONT VERSÉS
<ul style="list-style-type: none"><li>• Paiements sans provision</li><li>• Demande de chèque</li><li>• Remplacement du chèque</li><li>• Transfert de fonds vers un REEE offert par un autre fournisseur</li><li>• Bénéficiaire d'un transfert</li><li>• Relevés de compte / Confirmations commerciales au format papier (par voie postale)*</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 25 \$ par pièce</li><li>• 10 \$ par chèque</li><li>• 10 \$ par chèque</li><li>• 135 \$ par transfert</li><li>• 20 \$ par transfert</li><li>• 5 \$ par pièce</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Frais uniques qui sont déduits de vos cotisations.</li><li>• Nous vous aviserons avant d'augmenter ou de modifier des frais de transaction.</li></ul>	Payés à La Première financière du savoir.

\*Prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021